

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2019**

Convocation le 20 février 2019

*L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février à dix-huit heures et vingt minutes s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire de Les Arques.*

*Étaient présents : Jérôme Bonafous, Frédérique Boret, Élisabeth Bousquet, Dominique Colombo, Daniel Hobmaier, Sylvia Jouhanneau, Fabrice Redoules.*

*Étaient absents : Roger Bourhoven qui donne pouvoir à Élisabeth Bousquet, Sylvia Goulding qui donne pouvoir à Frédérique Boret, Fabrice De Nardi et Rémy Soullignac.*

*Secrétaire de séance : Frédérique Boret.*

**LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES ET PARTICIPATION COMMUNALE**  
**AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS DE LA COMMUNE DE LES ARQUES**

Monsieur Le Maire informe que sur la commune des nids de frelons asiatiques sont visibles un peu partout sur la commune. Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur la filière apicole et sur la sécurité des personnes que sur la biodiversité.

Il propose d'aider la population en prenant en charge l'intégralité des frais de destruction de nids de frelons asiatiques et expose les devis reçus par l'entreprise Allo Frelons ainsi que de Monsieur Billot.

Pour ce faire, les particuliers concernés devront contacter la mairie avant tout autre démarche.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **DÉCIDE** de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, sur les parcelles privées, en accordant une aide consistant :
  - d'une part, à mandater l'entreprise « Allo frelons » qui, après avoir identifié le nid et attesté qu'il s'agit de frelons asiatiques, procèdera à la destruction des nids ;
  - et, d'autre part, à prendre en charge 100% du coût de l'intervention.
- **S'ENGAGE** à prévoir la somme de 1 200€ au budget 2019 au compte 6188 (Autres frais divers) afin de traiter les parcelles menacées ;
- **DIT** que les interventions ne pourront se faire qu'à hauteur de la ligne budgétaire et seront traitées par ordre chronologique de déclaration en mairie ;

POUR : 9  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré  
en séance publique, le jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 27/02/2019  
Le Maire,  
Jérôme Bonafous



Les Arques, le 25/02/2019  
Le Maire,  
Jérôme Bonafous

